



## Changer de notaire pendant le règlement d'une succession ?

-----  
Par GAJ

Bonjour,

Un héritier unique peut-il changer de notaire pendant le règlement d'une succession en cours, que doit-il faire pour en changer, et quels risques existent s'il en change ?

Merci de votre attention !

-----  
Par isernon

bonjour,

il est possible de changer de notaire en cours de règlement d'une succession, même si ce n'est pas forcément très simple.

bien sur, il vous faudra payer le premier notaire pour le travail qu'il a déjà effectué.

qui avait choisi le premier notaire ?

salutations

-----  
Par GAJ

C'est une autre personne de la famille qui s'est adressée à ce notaire dès le premier décès, et ensuite il y a eu une série de décès les uns à la suite des autres, et le premier notaire choisi s'est retrouvé à régler toutes les successions dans la panique familiale générale, sans que personne ne puisse vraiment en décider car ce notaire a "naturellement" enchaîné les successions... Et vous savez, quand on n'est pas informé sur ces choses-là, on est obligé de suivre.

Ceci étant dit quand vous dites "pas très simple" vous voulez dire quoi exactement ?  
Quels seraient les inconvénients de ce changement ?

-----  
Par yapasdequoi

Avez-vous une bonne raison de changer de notaire ?

Parce que le nouveau que vous choisirez va vous prendre pour une "girouette" ou un procédurier ... (pour ne pas dire un emm....) ce qui ne va pas faciliter vos relations.

-----  
Par GAJ

@yapasdequoi :

Je suis d'accord avec vous, mais le problème c'est que je n'aurais pas qu'une seule raison pour changer de notaire.

Sans rentrer dans les détails : conseils erronés à plusieurs reprises, malveillance répétée (mais bien déguisée sous une cordialité sans faille), et donc évidemment perte de confiance en lui !

Cependant je suis assez d'accord aussi avec le fait qu'il vaut peut-être mieux rester avec lui en sachant tout cela, qu'aller en voir un autre qui ne serait pas forcément meilleur.

D'autant que les dossiers en cours sont nombreux et complexes.

Merci pour votre avis, très apprécié.

-----  
Par yapasdequoi

C'est difficile de concevoir une malveillance de la part d'un notaire... Mais pourquoi pas. Vous pouvez toutefois prendre un notaire de votre choix EN PLUS pour vous conseiller sans forcément dessaisir le notaire initial qui a la connaissance de l'ensemble des dossiers.

-----  
Par GAJ

Il y a d'autres choses difficiles, comme par exemple croire à la malveillance des parents pour leurs propres enfants... Et pourtant après des années de thérapie, je peux vous assurer que ça existe, que c'est réel, et bien plus répandu qu'on ne peut le croire.

Je ne veux/peux pas rentrer dans les détails, mais dans le cas de mon notaire, c'est maintenant flagrant. Et on peut ajouter qu'il existe des tordus partout, et que ce n'est pas le statut de notaire qui l'évite.

Pour les conseils j'ai pris des avocats, qui étudient en ce moment même activement les dossiers.

Mais en ce qui concerne mes inquiétudes immédiates et mes questions ici, je vous remercie bien de m'avoir lu, compris, et répondu !

-----  
Par LaChaumerande

Bonjour

Sans rentrer dans les détails : conseils erronés à plusieurs reprises, malveillance répétée (mais bien déguisée sous une cordialité sans faille), et donc évidemment perte de confiance en lui !

Moi je vous crois pour avoir vécu une mésaventure similaire pour la succession de mon mari. Refus de conseils pour obtenir une exonération importante de droits de succession pour mes enfants, c'est moi qui ai dû errer sur la toile pour trouver la procédure et un ton que je trouvais déplaisant.

Je regrette de ne pas en avoir changé, mais j'étais à l'époque un peu perdue...

J'ai vu, plus tard qu'il était mal noté.

Bref, faites comme vous le sentez vous, et bonne chance.

-----  
Par GAJ

@LaChaumerande :

Merci pour votre soutien et votre compréhension !

Au-delà de l'effet corporatiste qu'il est normal de trouver sur de tels forums, il faut dire et redire que les notaires ne sont pas des dieux tout-puissants, qu'ils sont faillibles comme tout le monde, qu'ils peuvent avoir des défauts comme les autres humains, et qu'il convient non pas d'être dans le déni sur ce phénomène, mais au contraire de le dénoncer à chaque fois que c'est possible, pour aider à l'éradiquer autant que faire se peut.

Face aux héritiers généralement en désarroi, le notaire n'a aucun garde-fou. Il convient donc de le rappeler souvent pour l'endiguer parfois.